



**PRÉFET
DU GARD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture - Direction de la citoyenneté,

de la légalité et de la coordination

**Service des élections, de la réglementation générale
et de l'environnement**

Isabelle MAXCH-TERRADE

Bureau de la réglementation générale et de l'environnement

Ref : 2024-06-21

Tel: 04 66 36 43 04

courriel : isabelle.maxch@gard.gouv.fr

NÎMES, le

- 4 JUIL. 2024

**Commission de Suivi de Site (CSS)
de l'unité d'incinération
et de valorisation énergétique
de déchets ménagers et assimilés
du SITOM Sud Gard
exploitée par la Société EVOLIA**

CSS DU 17 juin 2024

Etaient présents :

*** COLLEGE DES ADMINISTRATIONS DE L'ETAT :**

- M. Jean-Louis BIOU, directeur de la citoyenneté, de la légalité et de la coordination, de la préfecture du Gard, assisté de Mme Isabelle MAXCH-TERRADE, bureau de la réglementation générale et de l'environnement
- M. Pierre CASTEL, chef de l'unité interdépartementale de la DREAL, assisté de M. Kévin TOURNOIS, inspecteur en formation.
- M. Florent ROUVIERE, inspecteur de l'environnement, unité interdépartementale de la DREAL
- Mme Cécile FORCINA, représentante du DSDEN

*** COLLEGE DES COLLECTIVITES :**

- M. Richard TIBERINO, président du SITOM Sud Gard-Lozère, assisté de M. Jean-Christophe GREGOIRE
- Mme Dominique ANDRIEU-BONNET, conseillère départementale
- Mme Pascale VENTURINI, adjointe environnement au maire de Nîmes
- M. Jean-Pierre KULCZAK, élu de la commune de Générac
- M. Joan MARTINEZ, maire de Bellegarde
- M. Michel ANTON, élu de la commune de Milhaud

*** COLLEGE DES RIVERAINS ET ASSOCIATIONS :**

- M. Jean-Francis GOSSELIN, président de la Société de Protection de la Nature Gard
- M. Mohamed RAMZI, association des jardins ouvriers de Nîmes , assisté de M. Pierre FERIAUD
- M. Paul FERTE, riverain
- M. Michel FRUSTIE, représentant l'association pour l'accompagnement des personnes en situation d'handicap
- Mme Laure BESSEDE, BAYER SEEDS SAS (assistée de Mme Fanny PICOU)

***COLLEGE DES EXPLOITANTS :**

- M.Jean-Marie TEZZA, directeur UVE EVOLIA, représentant Véolia
- M. Vincent NAUDY, Direction technique, représentant Véolia
- Mme Anais COUFFIGNAL, représentante Véolia

***COLLEGE DES SALARIES :**

/

*** PERSONNALITES QUALIFIEES :**

- Mme Brigitte SEGURA, directrice générale des services du SITOM Sud Gard

Etaient excusés :

- MM. FABREGOUL et FABRE, commune de Caissargues
- Mme Katy GUYOT, commune de Vauvert

Mandat:

- M. Pierre-Guy LAVIGNE, salarié EVOLIA donne mandat à Mme Anaïs COUFFIGNAL

M. Jean-Louis BIOU, président de séance, ouvre la séance en remerciant M. le Directeur de l'incinérateur EVOLIA d'accueillir les membres de la commission de suivi de site au sein de son établissement. Le quorum étant atteint, il rappelle l'ordre du jour :

- 1/ Désignation des membres du bureau suite au renouvellement de la composition de la CSS
- 2/ Bilan synthétique des rapports annuels d'exploitation depuis la dernière CSS du 11/01/2023 (par l'exploitant)
- 3/ Bilan de surveillance environnemental (par INERIS)
- 4/ Bilan de l'inspection des installations classées depuis la dernière CSS du 11/01/2023 (par l'Uid)
- 5/ Questions diverses

1/ Désignation des membres du bureau suite au renouvellement de la composition de la CSS

Par arrêté du 12 avril 2024, le mandat des membres de la CSS a été renouvelé pour une durée de 5 ans jusqu'au 12 avril 2029. Suite à ce renouvellement, il est nécessaire de désigner les membres du bureau, composé de 5 membres, soit un représentant par collège.

Chaque collège désigne donc son représentant:

- Collège administration de l'Etat: M. le préfet
- Collège des élus: M. Richard TIBERINO
- Collège associations de protection de l'environnement ou riverain : M. Paul FERTE
- Collège exploitant : M. Jean-Marie TEZZA
- Collège salariés : M. Pierre-Guy LAVIGNE

2. Bilan synthétique des rapports annuels d'exploitation depuis la dernière CSS du 11/01/2023 (par l'exploitant)

NB : L'ensemble des chiffres et des éléments repris dans le présent document émanent du rapport présenté par EVOLIA lors de la CCS du 17 juin 2024, ci-joint au présent compte rendu.

- **Les quantités de déchets reçus** à l'usine de valorisation énergétique sont essentiellement :

RECUS	2022	2023	PRECISIONS
Déchets ménagers et assimilés	91 936 tonnes	87 113 tonnes	- Déchets des ménages, encombrants de déchetteries, déchets banals ;
Déchets industriels banals	15 675 tonnes	20 343 tonnes	- Emballages des commerces et industriels, denrées alimentaires périssables, refus de tri, médicaments périmés, refus de dégrillage... ;
Déchets d'activité de soins	3 521 tonnes	2 611 tonnes	Une baisse observée suite à de nouvelles consignes de tri dans les hôpitaux.

Au total 111 132 tonnes ont été réceptionnées en 2022, pour 110 067 tonnes en 2023.

Au total 110 661 tonnes ont été incinérées en 2022, pour 100 520 tonnes en 2023.

- **Les sous-produits de l'incinération** que sont les mâchefers, les encombrants et les résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères (REFIOM) se répartissent ainsi :
 - **Les mâchefers**, 19 824 tonnes en 2022 (20,28 % des t.i.) et 17 947 tonnes en 2023. (17,85 % des t.i.). La baisse de 2 000 t des mâchefers est dû au long arrêt qui est intervenu en 2023 (sinistre tour d'atomisation).
 - **Les réfioms**, 4 020 tonnes en 2022 (3,63 % des t.i.) et 3 546 tonnes en 2023 (3,53% des t.i.).

- **Valorisation énergétique**

Production sous forme de valorisation électrique depuis juillet 2005.

Production sous forme d'énergie thermique depuis octobre 2014 (réseau de chaleur urbaine sur la commune de Nîmes).

VALORISATION	2022	2023
Énergie électrique produite	49 083 MWh	48 366 MWh
dont énergie exportée EDF	41 002 MWh	40 815 MWh
dont énergie auto-consommée	9 198 MWh	8 116 MWh
Valorisée pour le réseau de chauffage urbain	46 990 MWh	46 424 MWh

Pour rappel, le site d' EVOLIA est un site de valorisation énergétique car son Pe (performance énergétique), égal à 0,87 en 2023 est supérieur à 0,60. (en dessous de 0,60 c'est uniquement de l'incinération)

Au niveau du bilan énergétique global, l'année 2023 est moins bonne que 2022, à cause des 7 semaines d'arrêt de l'installation.

- **Temps de marche et principaux arrêts**

Le temps de marche en 2022 est de 7 964 heures et de 7 115 heures en 2023.

Soit une disponibilité de 90,9 % en 2022 et 81,2% en 2023.

En 2022, de nombreuses explosions dues à des bonbonnes de protoxyde d'Azote ont causé des dégâts sur le four et les chaudières.

A noté, le groupe turbo alternateur (GTA) qui suite à une casse en septembre 2021 est restée à l'arrêt pendant 4 mois (d'octobre 2021 à janvier 2022) a été redémarré fin février 2022.

En 2023, plusieurs évènements significatifs ont émaillé l'année 2023: , et un sinistre au niveau de la tour d'atomisation en juillet.

Madame ANDRIEU-BONNET souhaite savoir où sont envoyés les déchets en cas d'arrêt de l'installation.

Monsieur TEZZA répond que depuis deux ans, en cas d'arrêt, les déchets sont détournés vers le centre d'enfouissement technique de Bellegarde.

Madame SEGURA précise qu'ils essayent de ne pas conserver trop de balles de déchets en stock.

- **Contrôles réglementaires**

Le suivi des rejets atmosphériques, et des dioxines et furanes: En 2022 et 2023, l'ensemble des contrôles (mesures en continu en interne et par des laboratoires extérieurs) est en-dessous des valeurs limites d'émission.

3. Bilan de surveillance environnementale (par INERIS)

Le bilan de la surveillance environnementale a été préparé par INERIS (Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques).

Le choix des emplacements tient compte de la nature de la donnée recherchée (métaux lourds, dioxines, plombs, furannes, PCB...), du support (air, retombées atmosphériques, raisins, sols et lait), de sa localisation et des données climatiques (pluviométrie et saisonnalité).

Les résultats présentés correspondent aux 18 ème et 19 ème campagnes du plan de surveillance.

Synthèse des mesures :

MESURES	OBSERVATIONS	DONNEES SUR EMPLACEMENTS
AIR AMBIANT :	- 3 emplacements de mesures / Métaux lourds et PM10 ; - Campagne réalisée tous les ans ; - Réalisé par prélèvement de poussières ;	Campagnes 2022 et 2023 Conclusion : rose des vents typiques avec la présence de vents de secteur Nord principalement De manière générale, pas d'influence d'Evolia sur les niveaux de concentration en E (emplacement situé sous les vents) Situation normale des niveaux de concentration, valeurs guides respectées.

<u>RETOMBEES ATMOSPHERIQUES :</u>	<ul style="list-style-type: none"> - 10 emplacements (jauges) de mesures / Métaux lourds, dioxines/ Furannes et PCB dont le L- près du parc mâchefer; - Campagne réalisée tous les ans ; 	<p><u>Campagnes 2022 et 2023</u></p> <p>Les niveaux de dépôts atmosphériques mesurés aux différents emplacements de mesure:</p> <ul style="list-style-type: none"> - en 2022, correspondent tous à une typologie de bruit de fond à tendance urbaine, sauf impact du parc de mâchefers sur l'emplacement L (pour l'As, Ni, Cr, Mn et Zn) - 2023 correspondent tous à une typologie de bruit de fond à tendance urbaine sauf le Point D avec son niveau non expliqué en cadmium <p>Par ailleurs, points témoins et exposés sont du même ordre de grandeur pour PCDD/F et PCB-dl</p>
<u>SOLS :</u>	<ul style="list-style-type: none"> - 9 emplacements / Métaux lourds et dioxines /Furannes ; - Campagne réalisée tous les 2 ans ; - Prochaine campagne prévue en 2025 	<p><u>Campagne 2023</u></p> <p>Pas de variations significatives comparativement aux campagnes précédentes.</p> <p>Les teneurs mesurées peuvent être considérées comme représentative d'une situation normale.</p> <p>Seul le cuivre présente des concentrations supérieures au bruit de fond pour certains emplacements</p> <p>Les niveaux de concentration en PCDD/F restent très faibles, caractéristiques d'un environnement rural non impacté.</p>
<u>RAISINS</u>	<ul style="list-style-type: none"> - 6 emplacements ; - Campagne réalisée tous les 3 ans ; - prochaine campagne prévue en 2026 	<p><u>Campagne 2023 :</u></p> <p>valeurs comparables aux états précédents, sauf le cuivre qui est 2 à 10 fois plus élevé</p> <p>Les teneurs mesurées dans les raisins sont toutes inférieures aux seuils fixés par le règlement européen, même pour le cuivre</p>
<u>LAIT</u>	<ul style="list-style-type: none"> - 1 emplacement ; - Campagne réalisée tous les ans ; 	<p><u>Campagnes 2022 et 2023</u></p> <p>Le suivi réalisé sur le plomb, les dioxines furanes, et le PCB donne des valeurs inférieures aux valeurs réglementaires.</p>

CONCLUSION d'INERIS

Campagne 2022 - Etat 18/ Campagne 2023- Etat 19

- Pas de conditions météorologiques exceptionnelles: les émissions du site EVOLIA ont été dispersées au Sud de l'installation,
- Pas de différence significative entre les différents emplacements témoins et exposés,
- Globalement, situation normale et toutes les mesures sont restées inférieures aux valeurs de référence,
- Impact du parc mâchefer sur les dépôts atmosphériques est à la baisse. Nécessité de continuer à suivre.
- Niveaux stables par rapport aux états précédents

4/ Bilan de l'inspection des installations classées depuis la dernière CSS du 11/01/2023 (par la DREAL)

A/ Bilan 2022/2023 de la société EVOLIA du point de vue de l'inspection des installations classées

- PAC du 26 octobre 2022 : Installation provisoire d'une chaudière de secours au réseau de chauffage urbain durant l'hiver 2022 => lettre préfectorale de dérogation du 15/11/2022
- Incident le 27/06/2023 :
 - Le cône inférieur de la tour d'atomisation (traitement des fumées) est tombé entraînant l'arrêt de l'usine. Les services du SDIS ont été contactés pour établir le périmètre de sécurité autour de la zone.
 - L'usine fonctionnait normalement au moment des faits. Cependant, la matinée avant les faits, plusieurs explosions dues aux bouteilles de protoxydes d'azote ont été constatées ainsi que plusieurs "pertes d'usines" également constatées dues à des problèmes EDF.
 - Il a été constaté que la partie inférieure du cône était remplie "d'accroches", avec de gros agglomérats, ce qui a probablement généré un poids trop important qui a fait chuter le bas du silo.
- A noter que c'est la première fois en France que ce genre de phénomène se produit.
- Redémarrage le 21 août après réparations et renforcement de la structure.
- Procédure de Renouvellement de la DSP sur le deuxième semestre 2023

B/ Bilan 2022/2023 de l'inspection des installations classées

Inspection du 5 mai 2023 : Constats de l'inspection

L'inspection a porté sur l'examen de la surveillance environnementale mise en place autour de l'incinérateur.

Elle n'a pas fait apparaître de non conformités réglementaires.

Inspection du 6 juillet : Inspection réactive réalisée dans le cadre d'incident du 27 juin 2023 concernant la chute du cône inférieur de la tour d'atomisation (traitement des fumées)

Constats de l'inspection

27 juin : Notification de l'incident à l'inspection par courriel et par téléphone.

29 juin: éléments complémentaires sur les mesures prises

30 juin : transmission du rapport d'incident.

Obligation contractuelle de traiter les déchets du SITOM sud Gard.

- La presse à balles a fonctionné au maximum de ses capacités sur 2 postes de 8 h, soit une capacité de 120 balles/poste (environ 150 tonnes).

- L'autre partie des déchets (150 t/jour) a été reprise de la fosse et est envoyée sur l'ISDND de Bellegarde qui est l'exutoire disponible le plus proche.

Les DASRI ont été détournés vers d'autres exutoires dans le cadre des accords en cas de pannes

Inspection du 14 septembre 2023 :

Le bilan final sur le traitement des déchets a été précisé dans le rapport d'accident.

Les ordures ménagères ont été traitées de la façon suivante :

Envoi vers l'ISDND de Bellegarde : environ 8600 tonnes

Mise en balles : 3700 balles soit environ 3000 tonnes

Le tout-venant de déchetterie a été envoyé sur l'ISDN d'Espira-de-l'Agly : environ 800 tonnes.

Suite à l'accident du 27 juin 2023 au niveau du cône inférieur de la tour d'atomisation qui s'est effondrée sous le poids et l'impact d'accumulations de chaux, il était nécessaire que l'exploitant transmette à l'inspection un rapport complet sur les causes, les mesures prises et les conséquences de cet accident conformément à l'article R.512-69 du code de l'environnement.

Ce constat a fait l'objet de la lettre préfectorale de suite du 16 octobre 2023

=> par suite l'exploitant a transmis son rapport définitif

Autres actions de l'inspection :

Instruction du dossier de réexamen IED (directive sur les émissions industrielles)

Pour la performance environnementale globale

- imposer un plan de gestion des résidus.

Pour la surveillance des émissions atmosphériques :

- ajouter la surveillance en continu du mercure (Hg), la surveillance annuelle du benzo(a)pyrène , ajuster la surveillance semestrielle de la teneur en acide fluorhydrique (HF), préciser les modalités de surveillance des PBDD/PBDF et des PCB's, ...

Pour les performances environnementales générales et l'efficacité de la combustion :

- imposer un échantillonnage périodique des livraisons de déchets municipaux solides et autres déchets non dangereux.

Pour la surveillance des sols :

- imposer une surveillance décennale des sols au vu de l'identification de substances ou mélanges visés au 3° du I de l'article R. 515-59 du code de l'environnement.

=> Signature de l'Arrêté préfectoral n°2023-009 DREAL du 2 mai 2023 modifiant l'arrêté préfectoral n°11.130 N du 4 octobre 2011

5/ Questions diverses

- **Les dégâts causés sur le four et chaudières par l'explosion de bonbonnes de Protoxyde d'Azote présentes dans les OM collectées :**

Le SITOM Sud Gard précise que ces bonbonnes sont commercialisées par une entreprise Hollandaise. Le stock local est très important.

L'augmentation de la présence (sauvage) de ces bonbonnes de gaz dans les collectes d'OM, est la source d'explosions, potentiellement dangereuses pour les employés et qui causent également des dégâts (coûteux) sur les équipements.

Le sujet est identifié au niveau national, tant au niveau environnemental qu'au niveau de l'impact de ces produits sur la santé publique.

- Question sur la nature des végétaux analysés:

M. FERIAUD souhaite savoir pourquoi les analyses ne portent que sur le raisin qui est habituellement traité. Elles pourraient également porter sur des parcelles non traitées (herbes, fourrages).

INERIS répond que c'est le plan de surveillance qui préconise ces analyses.

Il existe depuis très longtemps et pourrait être révisé en rajoutant d'autres végétaux en plus du suivi du raisin ou en modifiant les emplacements d'analyses. Il faudrait pour cela en discuter.

M. FERTE propose sa propriété (fourrage) qui est cultivée en bio.

INERIS approuve l'idée mais ajoute qu'il faut également trouver d'autres emplacements (fourrage et autres végétaux) qui permettraient d'analyser les retombées de la cheminée à plusieurs endroits.

- Questions sur les améliorations apportées au traitement des fumées et des mâchefers

Madame ANDRIEU-BONNET demande si des améliorations ont été apportées au niveau de la filtration des rejets depuis le début de l'installation en 2004.

M. TEZZA répond qu'il n'y a pas eu trop de modifications du traitement des fumées car celui-ci est très performant (valeur très basse depuis 20 ans), mais c'est un traitement qui utilise beaucoup d'eau.

Il précise que suite au renouvellement de la DSP pour 10 ans, des travaux vont être effectués.

VEOLIA s'engage, dans le contexte récurrent de pénurie d'eau, à modifier dans leurs prochains travaux la façon de faire ce traitement des fumées, à savoir diminuer les prélèvements d'eau et ne plus prélever dans la nappe phréatique.

M. TEZZA ajoute pour finir que le parc des mâchefers (point J) va subir des améliorations. En effet, il se trouve dans le couloir des vents. En séchant les mâchefers peuvent s'envoler et être transportés au-delà du parc.

Plusieurs actions ont déjà été mises en place comme des brumisateurs qui permettent de faire retomber les poussières, les jours de grands vents.

D'autres travaux vont également être entrepris au niveau du tapis de transport des mâchefers: ils vont le rendre étanche et éviter que les poussières de mâchefer contenues dans l'eau de nettoyage tombent au sol sous le tapis et s'envolent en séchant (réécupération de l'eau de nettoyage).

L'ordre du jour étant épuisé et chacun ayant pu s'exprimer, Monsieur BIOU remercie les participants et lève la séance.

Le président de la commission,



Jean-Louis BIOU